

Votre contact

FPE – Fédération Suisse des Représentations du Personnel de l'Économie Électrique

3000 Berne
Tél. 0844 873 873, fax 071 757 94 59
secretariat@vpe.ch, www.vpe.ch

Conseil juridique français: tél. 0840 373 373
Conseil juridique allemand/italien: tél. 0840 873 873

Fortuna Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA

Soodmattenstrasse 2, 8134 Adliswil
Tél. 058 472 72 00, fax 058 472 72 01
info.rvg@fortuna.ch, www.fortuna.ch



PR60341F 06.17 2M



RESPONSABILITÉ ET DROIT

**Assurance de protection
juridique combinée FPE**

Protection juridique
privée et circulation complète
pour toute la famille

generali.ch

Prix sensationnel pour les membres de la FPE

CHF 70.– pour les membres individuels,
CHF 98.– pour les membres collectifs



FPE

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

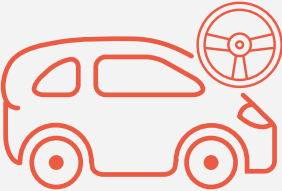
Geschäftsantwortsendung Invia commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

FPE – Fédération Suisse des Représentations
du Personnel de l'Économie Électrique
3000 Berne

Avec l'assurance de protection juridique combinée FPE, vous et toute votre famille êtes protégés contre les risques juridiques et financiers relevant du droit de la circulation et du droit privé.

Qui peut s'assurer?	La protection juridique combinée FPE peut être souscrite par les membres individuels et collectifs de la Fédération Suisse des Représentations du Personnel de l'Économie Électrique FPE ainsi que par les membres de fédérations associées et d'organisations partenaires de la FPE.
A partir de quand est-on assuré?	L'assurance entre en vigueur au plus tôt le premier jour du mois qui suit la remise de la proposition dûment remplie (proposition simplifiée jointe au prospectus sous forme de carte commerciale-réponse). L'assurance prend fin lorsque l'assuré quitte sa fédération (cf. ci-dessus).
Qui est l'assureur?	L'assureur est Fortuna Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA. Elle fait partie du Groupe Generali et compte environ 40 juristes et avocats spécialisés dans les différents domaines juridiques couverts, qui défendent les intérêts juridiques de ses assurés.
Combien coûte l'assurance?	La prime annuelle pour les membres individuels de la FPE s'élève à CHF 70.–. Pour tous les autres assurés, la protection juridique combinée FPE coûte CHF 98.– par année.
Quelles sont les conditions d'assurance?	La protection juridique combinée FPE est régie par les conditions générales d'assurance de Fortuna Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA. Celles-ci, ainsi que les informations à la clientèle complémentaires en vertu des dispositions légales applicables peuvent être consultées sur www.vpe.ch .
Comment puis-je obtenir un conseil juridique?	Un conseil juridique donné à temps peut permettre d'éviter des problèmes juridiques potentiels. Un service de consultation juridique gratuit par téléphone est mis à la disposition des assurés: Conseil juridique FPE français: 0840 373 373 Conseil juridique FPE allemand/italien: 0840 873 873

Que couvre l'assurance de protection juridique combinée FPE?

PROTECTION JURIDIQUE CIRCULATION	PROTECTION JURIDIQUE PRIVÉE
L'assurance de protection juridique circulation Top défend votre bon droit en tant que détenteur, conducteur ou passager d'un véhicule public ou privé dans les domaines suivants: – Droit à des dommages-intérêts – Droit pénal – Aide aux victimes d'infractions – Droit des assurances – Droit de la propriété et droits réels – Droit des contrats liés au véhicule – Retrait de permis – Imposition des véhicules	Avec l'assurance de protection juridique privée, vous bénéficiez d'une couverture complète, que ce soit en tant qu'employé, locataire ou utilisateur d'Internet, dans les domaines suivants: – Droit à des dommages-intérêts – Droit pénal – Aide aux victimes d'infractions – Droit des assurances – Droit de la propriété et droits réels – Droit du travail – Droit du bail – Droit des patients – Droit du voyage – Autres droits contractuels – Droit de voisinage – Droit de l'Internet – Droit des associations – Droit de la personnalité – Droit successoral – Droit matrimonial et du divorce – Droit d'auteur
	

Souscrivez maintenant la protection juridique combinée complète FPE pour vous et votre famille au moyen de la carte-réponse ci-dessous ou en ligne sur www.vpe.ch.

- ☐ Je désire souscrire l'assurance de protection juridique combinée FPE pour CHF 70.– par année; je suis déjà membre individuel de la FPE.
- ☐ Je désire souscrire l'assurance de protection juridique combinée FPE pour CHF 70.– par année et devenir en même temps membre individuel de la FPE (cotisation annuelle CHF 90.–); je pourrai ainsi profiter d'autres prestations réservées aux membres de la FPE.
- ☐ Je désire souscrire l'assurance de protection juridique combinée FPE pour CHF 98.– par année; je suis membre collectif de la FPE et je travaille dans l'entreprise suivante:

Complétez cette proposition simplifiée et envoyez-la par courrier à la FPE ou complétez le formulaire en ligne sur www.vpe.ch.

Nom

Prénom

Employeur

Adresse privée:

Rue, n°

NPA, localité

Téléphone

E-mail

Date d'entrée en vigueur désirée de votre assurance de protection juridique combinée FPE:

01. .20

(mois, année)

Lieu, date

Signature

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance des conditions générales d'assurance et des informations à la clientèle complémentaires sur le site Internet de la FPE. Après remise de la présente proposition, le soussigné a le droit de se départir du contrat dans les 14 jours.